

3. **Renforcer les organisations et institutions spécialisées de l'OÉA qui s'occupent des nouvelles questions de sécurité telles que l'environnement et la drogue;**
4. **Contribuer à la croissance économique et à la stabilité de l'économie sur le continent et appuyer les activités de développement exécutées par l'OÉA;**
5. **Favoriser le dialogue et la compréhension en ce qui concerne les questions qui intéressent l'ensemble des pays de l'hémisphère, dont le Canada.**

IV. LA PREMIÈRE ANNÉE DU CANADA COMME MEMBRE DE L'OÉA : DES PROGRÈS CERTAINS

La nouvelle mission permanente du Canada à l'OÉA a donné sans tarder au Canada, et ce dans presque toutes les activités de l'organisation, l'image d'un participant dynamique. À midi le 8 janvier 1990, le Canada devenait officiellement membre de l'OÉA en ratifiant selon les règles la signature qu'il avait apposée à la Charte et, dans l'heure qui suivit, le représentant permanent du Canada, l'ambassadeur Jean-Paul Hubert, présentait ses lettres de créance au président du Conseil permanent.

À la fin de l'année, la mission permanente pouvait faire état d'une année fort active et fort encourageante qui, aux yeux des membres de longue date de l'organisation, confirmait la réputation du Canada d'une façon qui dépassait la sympathie ou la curiosité manifestée à l'endroit d'un nouveau venu. Plusieurs réalisations n'ont pas manqué de retenir l'attention, par exemple la proposition du Canada d'établir au sein du Secrétariat une section pour le progrès de la démocratie. La proposition a été acceptée à l'unanimité par l'Assemblée générale tenue à Asuncion en juin 1990, et la section a été constituée par ordonnance du Secrétaire général en octobre 1990. Toutefois, le Canada a pris d'autres initiatives utiles pendant l'année; ainsi, il a établi des liens avec d'autres membres de l'OÉA au sein du Conseil permanent et de ses comités, dans les organisations spécialisées et les conférences de l'OÉA (pour plusieurs d'entre elles, le Canada en était à ses premières armes) et dans les activités de l'OÉA sur le terrain, par exemple l'appui au processus électoral qui s'est déroulé au Nicaragua et en Haïti.